



Gaine pour le téléphone écrasée

Par **gofio**, le **28/08/2008** à **10:43**

Bonjour,
Je viens d'emménager dans une maison qui a été rénovée en 2003.
Je voudrais mettre le téléphone mais quand l'opérateur historique est venu, le technicien m'a dit que la gaine était bouchée ou écrasée et donc qu'il ne pouvait pas passer les câbles qui permettent de se connecter au poteau téléphonique.
La gaine est située à côté de mon portail et est dans la propriété.
J'aimerais savoir si c'est au propriétaire de payer les frais pour remettre la gaine en état ou au locataire ?
De plus, la propriétaire me dit que le locataire d'avant avait internet chez lui mais aucune trace de construction de ligne chez l'opérateur historique. Une construction a été demandée puis annulée.
Merci de vos réponses par avance.